

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 12 septembre 2023

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) des IGR s'est réuni le 12 septembre 2023.

Pour rappel, les grades d'IGR 2C et 1C ont fusionné cette année.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2023 ITRF :

La réunion est ouverte par Mme Doriat-Duban VP RH et M. Lajoux DGSA.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Il a rappelé dans les grandes lignes ses critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le SNPTES a aussi soulevé quelques situations particulières rencontrées pendant l'analyse des dossiers : problème de hiérarchie, avis du supérieur hiérarchique.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers **tout dossier de plus de 2,5 pages n'est pas analysé** Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement.

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! Il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2023 ITRF pour les IGR, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2023.

- TA IGR HC : **38** (39 en 2022)
- TA IGR HC ES : 44
- Examen Professionnel IGR HC : **90** (91 en 2022)

Pour augmenter vos chances de promotion **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR et au 8^{ème} Echelon au 31 décembre 2023.

2022 : 1 dossier classé en GT sur 39 au niveau national, une promotion par Examen Pro.

2023 : 16 dossiers remontés sur 41 promouvables.

100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 5 dossiers

TA Ingénieur de Recherche HC HEB (vivier 1 et 2) :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ème} Echelon depuis 3 ans au 31 décembre 2023.

Vivier 1 : être IGR HC HEA et avoir occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des 4 années précédant le TA.

2022 : 5 dossiers classés et 2 promotions (Vivier 1 et 2).

2023 : 14 dossiers remontés sur 24 promouvables.

93 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 4 vivier 1 + 1 vivier 2 dossiers.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Reveille, Lionel Vernex-Lozet, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Orly, Carole Girard, Aurélie Seiler et Sabine Broutin

SNPTES